

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2011

I - TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRES

* Acquisition de terrain

M. le Maire, personnellement concerné dans cette transaction en sa qualité d'ayant-droit, quitte la salle, afin d'éviter toute prise illégale d'intérêts.

M. Dubessy et Mme Mouton font le compte-rendu de la rencontre du 20 septembre avec les 8 représentants des Consorts Darmet. Après leur avoir présenté le projet communal, M. Dubessy a communiqué l'offre l'acquisition du terrain par la commune soit 5 €/m². Or, les Consorts Darmet acceptent de vendre mais ne souhaitent pas descendre en dessous de 15 € le m².

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de leur accord pour la vente à la commune des parcelles AP n° 75 et 76. Mais eu égard aux disparités apparues sur le prix de cession, l'assemblée municipale décide de solliciter les services de France Domaine, dépendant de la Direction Générale des Finances Publiques, autorité compétente en matière de contrôle des opérations immobilières des collectivités locales.

Une prochaine rencontre est prévue le jeudi 3 novembre.

En dernier recours, une DUP pourrait être envisagée mais celle-ci risque d'allonger considérablement les délais de réalisation de cette opération..

* Demande de subvention

La demande de subvention départementale, toujours sur la ligne du COCA, n'est recevable qu'accompagnée d'un Avant Projet Sommaire (A.P.S.), dossier à présenter d'ici la fin d'année si l'on veut obtenir les subventions en 2012.

II - DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE L'OPERATION RURALE COLLECTIVE DU ROANNAIS POUR « LA BOITE A TIFS » - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de l'Opération Rurale Collective du Roannais (ORC) le Conseil Général de la Loire alloue une aide financière aux projets d'investissement des entreprises artisanales et commerciales en milieu rural dans les communes de moins de 5000 habitants dont fait partie Saint-Romain-la-Motte.

Mme Carole LACHIZE, salon de coiffure «La Boîte à Tifs» prévoit de nouveaux investissements et sollicite l'aide sur fonds départementaux dans le cadre de l'Opération Rurale Collective du Roannais pour le renouvellement du mobilier concernant 4 coiffeuses dont une double, un séchoir mural, 4 fauteuils de coiffage, une caisse, une banquette d'attente et 2 bacs à shampoing avec meuble intercalaire.

Cet investissement s'élève à 13 559,00 € Hors Taxes dont 1 000 € de frais de dossier.

L'assemblée émet un **avis favorable**.

III - EMPLOIS D'INSERTION ET AGENTS CONTRACTUELS – OCTROI D'UNE PRIME

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la possibilité de faire bénéficier d'une prime de fin d'année les agents recrutés sous Contrat de droit privé, tels que les C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) et les agents contractuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

☞ **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2011, un montant équivalent à 100 % du traitement net mensuel de ces agents, (Cf : octobre), à savoir, pour :

- **Mme Françoise VINTERSTEIN**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **257,28 €**
- **Mme Valérie ROUSSY**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **257,28 €**
- **M. Daniel MUGUET**, une somme de **964,82 €**
- **Mme Marie-Pierre BENHADDAD**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **502,93 €**
- **Mme Brigitte BENIGAUD**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **469,04 €**
- **Mme Liliane MONCORGER**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **64,32 €**
- **Mme Christine KIBKALO**, au prorata du temps effectué au cours de l'année 2011, une somme de **192,97 €**,
à verser en complément de la rémunération d'octobre,

IV - AMENAGEMENT DES ABORDS DU COMPLEXE BOULANGERIE – CABINET MEDICAL –

a) **Demande de subvention dans le cadre du COCA**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement en cours de signature avec le Conseil Général de la Loire, un projet a été inscrit au titre de l'aménagement des abords du complexe Boulangerie – Cabinet médical suite aux travaux de réhabilitation et extension du bâtiment existant au centre bourg pour le transfert de la boulangerie.

Une consultation restreinte a été lancée auprès de différents bureaux d'études. Le bureau Réalités – 34 rue Georges Plasse – 42300 Roanne a été retenu Maître d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération. Un détail estimatif a donc été établi et le marché sera composé de deux lots :

- **Lot 01 : Maçonnerie (tranche ferme) 14 896,00 € H.T.**
Travaux préparatoires, démolition de seuils, trottoirs et marches en béton, fourniture et pose d'emmarchement, réalisation d'un palier de cave, de murs de soutènement, fourniture et pose de drains, couverture, étanchéité, réalisation d'un enduit chaux ou ciment.

- **Lot 02 : Voirie-Réseaux-Espaces verts (tranches ferme et conditionnelle) 54 853,50 € H.T.**
Terrassement, bordures, murets, escaliers, revêtement, mobilier urbain, espaces verts.

Cette opération peut bénéficier d'une subvention de 20 % suivant le tableau de l'enveloppe financière prévisionnelle projet COCA, établi par les Services départementaux.

Après discussion, l'Assemblée municipale sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'aménagement des abords du complexe Boulangerie – Cabinet médical –projet COCA- pour la réalisation de ces travaux.

b) Le parking actuel semble suffisant. Il y a lieu de prévoir des potelets bois provisoires afin d'éviter des stationnements gênants devant la boulangerie. L'arrêt minute est abandonné.

c) Le mât endommagé pendant les travaux serait remplacé par un mât permettant d'éclairer à la fois le passage piéton et la façade de la boulangerie

d) Compte tenu de l'état de la charpente, partie correspondant au cabinet médical, il apparaît opportun de procéder au remplacement de cette dernière avant de terminer la réfection des façades. Un devis a été demandé à l'entreprise Sanglar-Lespinasse et le choix d'intervenir ou non sera arrêté par le Conseil municipal lorsque le coût définitif des travaux de la boulangerie sera connu.

Dès lors, les travaux d'aménagement des abords de la boulangerie devraient être décalés

e) Mise en consultation restreinte

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation restreinte auprès de 5 entreprises pour le **lot n° 1 Maçonnerie** et 8 entreprises de Travaux Publics **pour le lot n° 2 – VRD** dans le cadre du **Marché par Procédure Adaptée** à conclure pour les travaux d'aménagement des abords de la boulangerie.

V - CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

La loi de Finances rectificative 2010 a rendu obligatoire la création de la CIID à partir du 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle commission est composée de 11 membres, à savoir le président de l'EPCI ou le vice-président délégué et 10 commissaires. A noter que la commission communale des impôts directs demeure. La Municipalité est donc appelée à proposer quatre personnes -2 titulaires et 2 suppléants- à inscrire sur la liste établie par le Conseil Communautaire de la Côte Roannaise et qui doit être soumise prochainement à l'approbation du chef de Centre des Impôts de Roanne-Ouest. Il s'agit de :

* **Mme Stéphanie DIOGO** – Hôtel Restaurant Grill Le Relais de Roanne - 2715, route de Roanne – 42640 Saint-Romain-la-Motte

* **M. Christophe BOMBAUD** – Electricité – Plomberie – Serrurerie - 309, chemin de Voude – 42640 Saint-Romain-la-Motte

* **M. Claude LOISEAU** – Horticulteur-Fleuriste - 783, route de Riorges – 42640 Saint-Romain-la-Motte

* **M. Laurent WUILLAUME** – Réparation – Vente véhicules occasion (activité à Saint-Romain-la-Motte/RN 7) - Le Marvalin » - 42120 Notre-Dame-de-Boisset

VI - AMENAGEMENT DU DEPOT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU COCA

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du COntat Communal d'Aménagement en cours de signature avec le Conseil Général de la Loire, un projet a été inscrit au titre de l'aménagement du dépôt communal.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour un montant total de travaux s'élevant à 42 350,38 € H.T. soit 50 651,05 € TTC

Cette opération peut bénéficier d'une subvention de 40 % suivant le tableau de l'enveloppe financière prévisionnelle projet COCA établi par les Services départementaux.

Après discussion, l'Assemblée municipale sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'aménagement du dépôt communal –projet COCA- pour la réalisation de ces travaux.

VII – BUDGET M 49 - DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 -

Une première modification est apportée en section de fonctionnement du Budget Primitif Assainissement concernant des dépenses supplémentaires en fournitures d'entretien et location de pelle s'élevant à 1560 €, celles-ci étant équilibrées par une recette du même montant au titre de la participation pour raccordement au collecteur.

VIII – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMERCE/ANIMATION

La commission a rencontré M. et Mme Hervé Paire pour leur projet de création d'un commerce de fleurs et décorations au bourg. Les intéressés, très motivés, prévoient un chiffre d'affaires de 67 000 € et une rentabilité au bout de 3 ans.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce projet sous réserve qu'il n'y ait aucune implication financière pour la Municipalité

IX - ACQUISITION DE TERRAIN CO-PROPRIETAIRES DU HAUT DES CHARMES // COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande faite par les co-proprétaires de l'Impasse du Haut des Charmes pour intégrer cette voie dans le domaine public.

Cette parcelle dite « Impasse du Haut des Charmes » cadastrée section AC n° 26 d'une contenance de 15 a 17 ca appartient aux co-proprétaires suivants :

- M. et Mme Daniel GOUTAUDIER
- M. et Mme Gérard MOUTON
- M. et Mme Robert BASTIDA
- M. et Mme Roland AUDINET
- M. et Mme Jean LE FLOCH
- M. et Mme Paul BOUCAUD

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de cession à titre gratuit et invite l'Assemblée municipale à examiner le projet d'acte établi en accord avec les co-proprétaires. L'acte définitif intégrant ce terrain dans le domaine public sera passé en la forme administrative.

Le Conseil municipal, approuve cette cession à titre gratuit et autoise M. le Maire à signer l'acte et tout document s'y afférent.

X – AGENCE POSTALE - AVENANT A LA CONVENTION

La Direction de La Poste a transmis pour signature un avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale pour régularisation suite à la revalorisation, au 1^{er} janvier 2011, du montant de l'indemnité compensatrice mensuelle versée aux communes. En effet, cette augmentation est supérieure à l'application de la clause de révision indiciaire prévue dans le document signé entre les deux parties pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2005.

A noter également parmi les modifications le fait de ne plus imposer un minimum d'heures d'ouverture pour les agences postales. Le montant de l'indemnité compensatrice n'est donc plus corrélé à l'amplitude horaire d'ouverture.

L'assemblée approuve ces nouvelles dispositions et autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

X – QUESTIONS DIVERSES

a) La demande formulée pour la réservation de la salle municipale en décembre par un groupement de vendeurs d'appareils ménagers et autres est rejetée par l'assemblée.

b) Cours informatique. – M. Machillot propose des cours de différents niveaux. Une rencontre est prévue avec lui pour discuter plus techniquement de son projet.

c) Règlement collecte de déchets par la CCCR

Le Conseil municipal émet des réserves sur le transfert de pouvoir de police compte tenu que les administrés ne sont pas tous égaux devant le règlement de collecte de déchets. Il apparaît donc difficile de faire respecter ce dernier.

d) Exposition Architactic – Aide aux déplacements des écoles

L'assemblée accepte de prendre à sa charge la partie des frais de transport pour conduire les classes à l'exposition Architactic, à l'IUT de Roanne